



Garons, le 03.02.2026.....

INFORMATION

Le quorum n'ayant pas été atteint lors de la séance du 2 février 2026, le Conseil d'Administration conformément à la loi, délibère quel que soit le nombre de présents. Le conseil d'administration du CCAS se réunira à nouveau en Mairie de Garons (Salle des commissions), le :

**Le mercredi 11 février 2026
À 18H30**

ORDRE DU JOUR

- I. Débat d'orientations budgétaires 2026
- II. Convention de mise à disposition de moyens
- III. Aide au BAFA
- IV. Adhésion à la téléassistance
- V. Questions diverses

Le Président

Yves RODRIGUEZ
MAIRIE DE GARONS
GARD